

J'Y VOIS CLAIR

Pourquoi tant
de demandes
d'euthanasie chez
les condamnés ?

LUDIVINE PONCIAU

Farid Bamouhammad envisage, à son tour, l'euthanasie. Si sa demande n'a quasiment aucune chance d'aboutir, sa requête et celles d'une quinzaine d'autres détenus posent question.

Le milieu carcéral n'est pas tendre, y compris pour ceux dont l'état de santé mentale nécessite une prise en charge particulière. La demande d'euthanasie de Frank Van Den Bleeken, violeur jugé incurable et interné depuis 30 ans, a incité quinze autres criminels, dont trois internés, à revendiquer le droit d'être soulagés des souffrances psychiques intolérables qu'ils endurent.

Pas de permission de la cour. Lundi, la cour d'appel de Bruxelles a rendu son arrêt dans la requête en référé introduite par Frank Van Den Bleeken. Lors de la dernière audience devant la cour, il était apparu qu'un accord avait été conclu entre le demandeur et le ministère de la Justice, accord dont la cour d'appel a pris acte dans son arrêt, tout en précisant que cela ne signifiait pour autant pas « que M. Van Den Bleeken a l'autorisation de la cour de se faire euthanasier ».

D'autres détenus inspirés. Ce week-end, on apprenait que Farid Bamouhammad, bien connu dans le milieu carcéral en raison de son tempérament violent et de son goût pour les sorties médiatiques, a lui aussi manifesté son désir d'être euthanasié. Sauf que si la demande de Frank Van Den Bleeken a toutes les chances d'aboutir, celle de Farid « le fou », comme on le surnomme, s'annonce nettement moins envisageable étant donné qu'il ne présente pas les caractéristiques nécessaires à l'aboutissement de la

Des associations pointent l'Etat belge comme responsable de ces demandes « par défaut »

procédure. Selon les conditions légales de l'euthanasie, l'état du patient doit en effet résulter d'une affection incurable devant provoquer une souffrance physique et/ou psychique constante, insupportable et inapaisable. Ce qui ne semble pas être le cas de Farid Bamouhammad.

Mourir plutôt que de rester au trou. Pour certaines associations, la demande d'euthanasie de Farid le fou, comme celles des autres détenus ayant émis le même souhait, est symptomatique d'une réalité carcérale qui manque cruellement d'humanité et de prise en charge adéquate pour ces internés en souffrance. Lundi, Benoît Van der Meerschen, administrateur à l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, et Delphine Paci, présidente de la section belge de l'Observatoire international des prisons, ont pointé la responsabilité de l'Etat belge dans ces requêtes. Selon eux, les demandes émanant de ces détenus en souffrance se basent sur un choix par défaut. Elles seraient en partie motivées par de mauvaises conditions de détention. « Si la situation dans le système carcéral n'est pas reluisante, celle des internés est apocalyptique », souligne-t-il.